PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de mai à vingt heures, le conseil municipal de Davézieux, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Jean Sablon, bâtiment de l'Alumnat afin d'assurer la sécurité sanitaire de ses membres dans le cadre de la crise COVID, sous la présidence de Monsieur Gilles Dufaud, Maire.
L'accueil du public n'étant pas autorisé, le caractère public de la séance a été retransmis sur la page facebook de la commune.
Date de la convocation : le 11 mai 2021
Présents : Gilles DUFAUD, Christophe CHAZOT Odette CLAPERON, Georges MAGNOLON, Anne-Marie GAUTHIER, David PALLUY, Edith BRUC , Alain COLANGE, Christian DELOBRE, Elisabeth PEREZ CANO, Anne-Marie DUCLAUX , Franck VALENTINO, Karine DEBARD MAOUCHE, Cécilia FARRE, Stéphanie ISSARTEL, Dominique CORRONE, Adrien CHAPPAT, Yves BELLONI, Gilles NOVAT, : Myriam SERVY CHANAL , Camille JULLIEN
Absent excusé Alain ZAHM, Evelyne ARZALLIER a donné pouvoir à Camille JULLIEN,
Secrétaire de séance : David PALLUY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2021
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

1) **Acquisition d'une parcelle de terrain issue de la parcelle AN 208 de 1 407 m² au prix maximum de 140 700 €**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet de construction de la cantine scolaire, il convient d'acquérir une parcelle de terrain idéalement située rue Félicien Vergier car relativement proche des trois écoles de la commune.

Ce terrain appartient actuellement à Mme Monique Maurin qui accepte de le céder à la commune au prix maximum de 140 700 €

Un document d'arpentage sera réalisé afin de partager cette parcelle, car les propriétaires souhaitent conserver la haie implantée en limite de propriété.

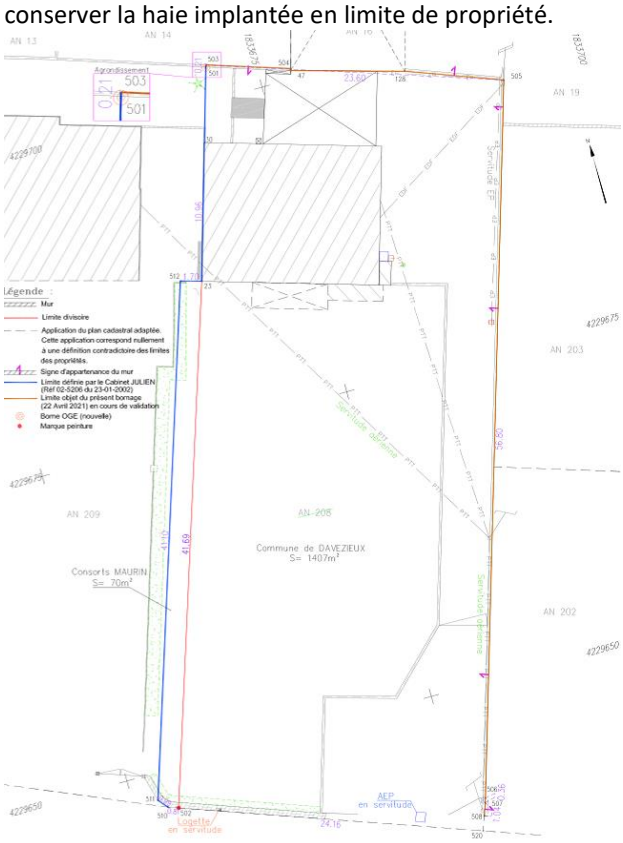

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide d'acquérir** 1407 m² issus de la parcelle AN 208 appartenant aux consorts MAURIN au prix maximum de 140 700 €
- **Charge** monsieur le maire de signer tout document utile à l'aboutissement de cette acquisition

2) **<u>Acquisition d'une partie de la parcelle AN 113 d'environ 19 m² à M. Jean-Paul Gaucher au prix d'un euro</u>**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la cession d'une parcelle de terrain appartenant à M. Jean-Paul Gaucher, la commune souhaite acquérir une superficie maximum de 19 m² au prix d'un euro. Il est à noter la présence d'un puit

Cette acquisition a été proposée au propriétaire qui l'a acceptée dans le cadre de la cession de sa parcelle et afin d'élargir la sortie de la rue du Puy sur la rue de la République et ainsi sécuriser ce croisement qui est très étroit et ne permet pas toujours le croisement de deux véhicules.

En contrepartie de la cession au prix d'un euro, la commune de Davézieux s'engage à construire le mur de la parcelle AN 113.

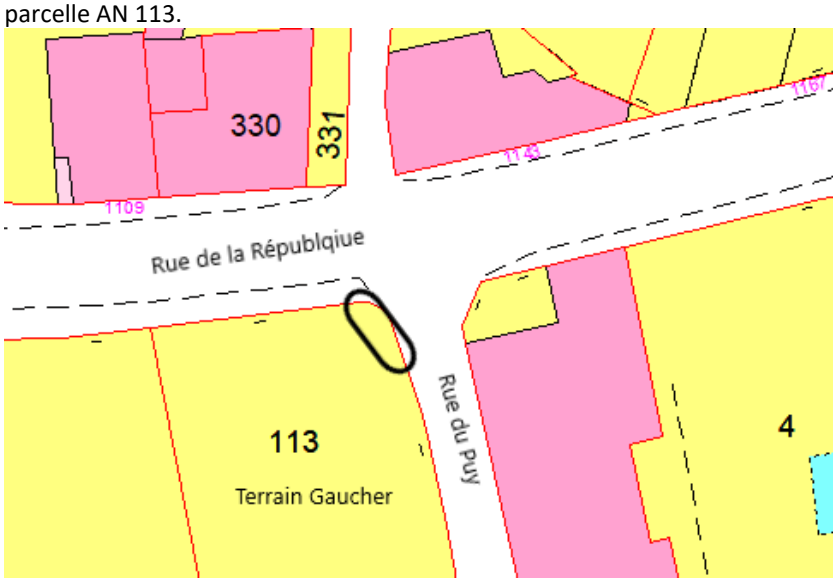

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide** d'acquérir auprès de M. Jean-Paul Gaucher 19 m² maximum issus de la parcelle AN 113 au prix d'un euro .
- **Dit** qu'en contrepartie de cette acquisition, la commune prendra en charge la construction du mur de clôture de la parcelle AN 113 sur le linéaire acquis.
- **Charge** monsieur le maire de signer tout document utile à l'aboutissement de cette acquisition

3) **<u>Signature de la convention de gestion 2021 de l'accueil de loisirs de mineurs 3/11 ans avec Familles Rurales : groupement des associations Familles Rurales de l'Ardèche.</u>**

Madame l'adjointe en charge des affaires scolaires rappelle au conseil municipal que la commune de Davézieux a confié au Groupement Familles Rurales de l'Ardèche l'accueil des mineurs pendant les temps extrascolaires et périscolaires.

Le Groupement adhère aux engagements et objectifs définis par la commune et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La convention a été transmise à l'ensemble du conseil municipal et restera annexée à la présente délibération.
Le coût de ce service pour 2021 est de 48 927 €. Une revalorisation est appliquée chaque année par avenant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** monsieur le maire à signer une convention de gestion avec le Groupement des Familles Rurales de l'Ardèche pour l'année 2021, pour l'accueil de loisirs des mineurs.
- **Dit** que la somme de 48 927 € a été inscrite au budget communal 2021

4) **Signature d'une convention d'objectif et de financement du secteur jeunes du Nord Ardèche 12/17 ans**

Madame l'adjointe en charge des affaires scolaires informe l'assemblée délibérante que l'association Familles Rurales a développé un club ado (12/17 ans) depuis quelques années. Jusqu'alors les adolescents de Davézieux se réunissaient avec ceux de Vernosc-lès-Annonay.

Aujourd'hui, l'association Familles Rurales Arc-en-ciel de Boulieu-lès-Annonay est gestionnaire du nouveau Secteur Jeunes du Nord-Ardèche, né de la fusion des trois clubs ados présents sur le territoire de l'agglomération. Ce projet est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche et le Conseil Départemental qui souhaitent développer une politique volontariste en direction des Jeunes.

Le secteur jeune regroupera les communes de Boulieu-lès-Annonay, Savas, Saint Marcel-lès-Annonay, Roiffieux, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Romain-d'Ay, Satillieu, Ardoix, Quintenas, Davézieux et Vernosc, Quintenas, Saint-Jeure d'Ay

Il est donc proposé de signer une convention pour une durée de 12 mois, multipartite définissant les objectifs et les conditions financières de la mise en œuvre d'un club ado élargi à l'ensemble de ces communes pour l'année 2021. Le coût de la participation s'élève à 4 760 €, dont 4 000 € sont déjà financés par le groupement des Familles rurales de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Autorise** monsieur le maire à signer la convention multipartite d'objectif et de financement du secteur jeunes du Nord Ardèche.
- **Dit** qu'une subvention de 760 € sera versée à l'association Familles Rurales Arc-en-ciel de Boulieu-Lès-Annonay pour le fonctionnement du secteur jeunes du Nord Ardèche.

5) **Actualisation du tarif appliqué à la TLPE pour l'année 2022**

Monsieur l'adjoint en charge des finances rappelle à l'assemblée délibérante que la TLPE (Taxe sur la publicité extérieure) a été mise en place sur le territoire de Davézieux par délibération du 10 décembre 2018.

Par délibération du 17 juin 2019, il avait été décidé d'exonérer les enseignes dont la superficie est comprise entre 7 et 12 m².

Les tarifs maximaux dépendent de la population de la commune ou de l'EPCI ainsi que de la nature du support publicitaire. Les tarifs de base sont fixés par l'article L. 2333-9 du CGCT. Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Cette taxe frappe tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique : la publicité, les enseignes et les pré enseignes (art. 581-3 du code de l'environnement). Elle est acquittée par l'exploitant du support (l'afficheur pour la publicité, les commerçants pour les enseignes et pré enseignes). L'assiette de la taxe est la superficie exploitée hors encadrement des supports.

Cette taxe est égale au produit de la superficie par le tarif défini. Selon les caractéristiques du dispositif publicitaire (superficie, mode de fixation, affichage digital ou non etc.) le tarif appliqué est le tarif de base ou un multiple (double, triple etc.).

Compte tenu que la commune de DAVEZIEUX a une population inférieure à 50 000 habitants et ne fait pas partie d'un EPCI de plus de 50 000 habitants, les tarifs de droit commun prévus par la loi sont les tarifs maximums applicables.

Ceux-ci sont les suivants, par mètre carré et par an pour 2021 :

Tarifs applicables à partir du 1" janvier 2021

Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m²	16,20 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m²	32,40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m²	48,60 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m²	97,20 €
Enseignes entre 12 m² et 50 m²	32,40 €
Enseignes à partir de 50 m²	64,80 €

Les tarifs applicables aux dispositifs numériques sont 3 fois ceux appliqués aux dispositifs non numériques. Les tarifs sont doublés pour les supports supérieurs à 50m ^{2}.

Pour 2022, les tarifs sont d'ores et déjà connus et restent inchangés par rapport à 2021:

Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m^2	16,20 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m^2	32,40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m^2	48,60 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m^2	97,20 €
Enseignes entre 12 m^2 et 50 m^2	32,40 €
Enseignes à partir de 50 m^2	64,80 €

Dans la délibération de 2018, la commune avait opté pour l'application du tarif maximum.

Monsieur Gilles Novat demande s'il est prévu des exonérations, comme en 2020, pour les commerces ayant subis la fermeture forcée pendant la crise sanitaire. Il lui est répondu, qu'à ce jour, l'Etat n'a pas pris d'ordonnance pour permettre une exonération comme cela avait été cas en 2020. Si une mesure en ce sens s'avérait possible, il serait alors, bien entendu, discuté de cela.
Le conseil municipal, **prend acte** des grilles tarifaires applicables au 1er janvier 2021 et au 1er janvier 2022

6) ¨**Projet cantine : présentation du dossier et demande de financement**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le projet de création d'une nouvelle cantine a bien avancé. Actuellement, la capacité d'accueil du restaurant scolaire est de 70 enfants. Mais ce sont entre 100 à 140 enfants qui déjeunent chaque jour à la cantine. Cette cantine accueille les enfants des trois écoles de la commune.

C'est accompagné de l'architecte conseil du CAUE de l'Ardèche que le groupe de travail constitué a pu définir un programme de travaux répondant aux exigences d'un service de qualité répondant aux attentes des parents, des enfants et du personnel de service.

Ce projet d'une superficie d'environ 450 m² sera implanté sur un terrain en cours d'acquisition et idéalement situé par rapport à la proximité des trois écoles ; Une attention particulière sera portée au traitement de l'acoustique de la salle de restauration, mais aussi aux performances énergétiques du futur bâtiment.

Il est prévu d'accueillir les enfants de maternelle en un service unique de 50 couverts à table. Les 90 élémentaires seront servis en self sur un service glissant ; Une cour d'attente de 500 m² sera aménagée en espace de jeux.

La commune souhaite s'orienter vers une construction de conception bioclimatique en ossature bois qui apportera beaucoup de confort en matière phonique et thermique ; Il est important que cette pose méridienne dans le temps de l'enfant soit la plus apaisante possible.

Le plan de financement du projet, à ce jour peut s'établir de la façon suivante :

Coût du projet		**Recettes prévisionnelles**		
Nature des dépenses	**Montant HT***	**Nature des recettes**	**Taux**	**Montant**
Acquisition du terrain	145 000 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 %	466 400 €
Frais de notaire	11 000 €	Etat DETR	20 %	233 200 €
Maîtrise d'œuvre - études	110 000 €	Département	20 %	233 200 €
Travaux	800 000 €	Autofinancement de la commune	20 %	233 200 €
Equipement cuisine	50 000 €			
Imprévus	50 000 €			
TOTAL	1 166 000 €	TOTAL		1 166 000 €

Le planning d'avancement du projet s'articulera de la façon suivante :

Mai 2021 : consultation de la maîtrise d'œuvre
4 juin 2021 : choix de l'architecte
Septembre 2021 : Rendu d'études
Décembre 2021 : APD (avant-projet définitif)
Janvier 2022 : dépôt de permis de construire
Mars 2022 : consultation des entreprises
Mai 2022 : Notification des ordres de services
Janvier 2023 : Mise en service

M. Franck Valentino exprime son refus sur ce projet qui consomme un espace vert. Il aurait préféré qu'une solution d'agrandissement sur deux étages de l'actuelle cantine soit étudiée, plutôt que de construire encore un bâtiment onéreux en termes d'investissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec une voix contre et 21 voix pour

- **Approuve** le programme de travaux ci-dessus définis pour la construction d'une cantine scolaire
- **Approuve le plan de financement** tel que présenté ci-dessus.
- **Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 40 % du projet soit un financement de 466 400 €**
- **Dit** que le projet utilisera majoritairement du bois certifié « Bois des territoires du Massif Central »

7) **Questions diverses**

Tirage au sort des jurés d'assises : il aura lieu en mairie le 4 juin à 9h00

Travaux de l'église de Vidalon : Démarrage des travaux le 25 mai 2021 avec l'installation de l'espace de vie du chantier. L'accès à l'église sera interdit au public pendant toute la durée du chantier qui est prévu pour une durée de 4 mois.

Déplacement du centre de vaccination : à la demande des services préfectoraux et de l'ARS, le centre de vaccination actuellement installé au Centre de Santé « Les Cévennes » sera déplacé, à compter du mois de juin, à l'Espace Montgolfier plus grand et plus accessible pour le public. L'ADMR reste en charge de l'organisation de l'opération. Ce déménagement permettra la montée en puissance de la vaccination à 800 injections par semaine. Anne-Marie Gauthier souhaite que ce soit la communauté d'agglomération qui informe les écoles de la commune qui avaient réservées la salle pour le mois de juin

Burger King : ouverture jeudi 20 mai 2021

Associations : « Les Amis du Musée Canson Montgolfier » et « Vivre mieux », remercient la commune pour l'attribution de la subvention de fonctionnement 2021.

Circulation des vélos en sens inverse dans les zones limitées à 30km/h : Un arrêté municipal du 18 octobre 2010 interdit la circulation à double sens des cycles en zone 30km/h. A la demande de Myriam Chanal, monsieur le maire propose de constituer un groupe de travail pour étudier la circulation des cycles sur la commune. MM Valentino, Colange et Mme Chanal, constitueront ce groupe de travail dans un premier temps.

Fourniture de repas à la cantine en liaison froide : la consultation est lancée, les réponses sont attendues pour le 9 juin 2021

Acquisition d'un camion benne d'occasion auprès du garage Ford à Davézieux au prix de 26 216,76 € TTC avec reprise de l'ancien Jumper au prix de 719 €. Il sera livré le 31 mai 2021.

Journée citoyenne : Organisée par le LIONS CLUB Roche des Vents , cette journée aura lieu le 12 juin à partir de 8h30 au départ de la salle 3 de l'Alumnat. Après un café, pris en charge par la commune, les participants équipés de sacs et de cartes se répartiront les différents quartiers pour ramasser les détritus.

Fête du Car le 11 septembre 2021, à cette occasion le musée du car de Vanosc organise un transport avec les anciens bus. Le départ aura lieu du parking de l'EMD après un café offert par la commune.

Pavillon du Musée Canson Montgolfier : Adrien Chappat regrette que ce bâtiment atypique tombe en ruine. Ce bâtiment appartient aujourd'hui à la communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo. Il sera demandé à l'agglo quelles sont ses intentions sur ce bâtiment.

La séance est levée à 20h40